

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 3 octobre 2022 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249, Val-Joli.

Sont présents les conseillères et conseillers :Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté et Jonathan Morin.

Est absente : la conseillère Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2022-10-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents

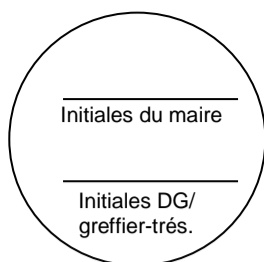
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Travaux publics
 - c. Régie incendie
 - d. Loisirs, culture, familles et aînés
 - e. Environnement
 - f. Trans-Appel
 - g. Urbanisme
7. Formation du comité à l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et composition du comité.
8. Résolution programmation no 5 TECQ 2019-2023
9. Résolution pour mandat à l'archiviste pour 2023
10. Résolution pour modification à la politique de gestion des ressources humaines pour 2023 et 2024
11. Résolution pour modification au contrat de travail de la directrice générale pour 2023 et 2024
12. Résolution pour participation au Cahier spécial de la Maison de la Famille dans l'Étincelle
13. Résolution pour participation au bottin 2023-2024



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

14. Résolution pour formation ABC des sols contaminés de l'ADMQ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

15. Résolution pour des travaux de scellement de fissures
16. Résolution pour l'achat d'enseignes pour traverse de véhicules hors route
17. Résolution pour fourniture de sel de déglacage
18. Résolution pour travaux sur St-Amant et de Bellevue
19. Résolution autorisant le paiement du décompte no 1 et signature du certificat de conformité pour les travaux de réfection et pavage d'une partie du 9^e rang et de la Grande Ligne
20. Résolution pour demande de travaux mitoyens sur le 9^e rang.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

HYGIÈNE DU MILIEU

21. Résolution pour la collecte des matières résiduelles
22. Résolution pour non-conformité de l'installation septique

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – août et septembre 2022
24. Résolution pour formation à l'inspecteur offerte par la COMBEQ : Les mystères du lotissement et des avis de motion

LOISIRS ET CULTURE

25. Résolution pour asphaltage de sentiers au parc Floral dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)
26. Résolution modifiant la résolution 2022-09-12 pour l'achat d'une balançoire
27. Campagne annuelle Les amis des jeux du Québec-Estrie.

AUTRES

28. Affaires nouvelles et suivi
a. Résolution autorisant l'émission du consentement municipal pour le projet C028-Val-Joli (1424) extension demandée par Cooptel
29. Deuxième période de questions
30. Correspondance
a. Remerciement Conseil Sport Loisirs pour Finale des Jeux du Québec.
b. MMQ : rapport inspection
31. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2022-10-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

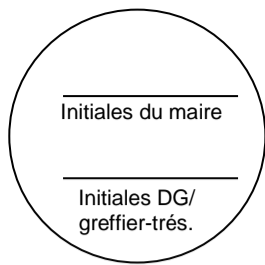
Aucun citoyen présent, aucune question.

2022-10-03

5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
appuyé par le conseiller Sylvain Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés
et/ou payés tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

3 octobre 2022

Liste des paiements émis

(du 2022-09-07 au 2022-10-03)

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200555 (I)			2022-09-07	1467	Tôle Vigneault inc.		384,11 \$
202200556 (I)			2022-09-07	1473	Costco		78,93 \$
202200557 (I)			2022-09-07	649	PROVIGO DE WINDSOR		38,41 \$
202200559 (I)			2022-09-13	8	Retraite QUÉBEC		632,20 \$
202200560 (I)	8108		2022-09-13	745	FIDUCIE DESJARDINS		2 635,91 \$
202200561 (I)			2022-09-13	67	MINISTRE DU REVENU DU		7 490,41 \$
202200562 (I)			2022-09-13	68	RECEVEUR GENERAL DU		2 791,81 \$
202200565 (I)			2022-09-15	1360	ADN COMMUNICATION		60,70 \$
202200566 (I)			2022-09-15	723	AXION		80,43 \$
202200567 (I)			2022-09-15	143	BELL CANADA		75,78 \$
202200568 (I)			2022-09-15	4	BELL MOBILITÉ		67,74 \$
202200569 (I)	8109		2022-09-15	1287	Centre Régional le Bel Âge		100,00 \$
202200570 (I)			2022-09-15	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 \$
202200571 (I)			2022-09-15	28	hydro		280,86 \$
202200572 (I)	8110		2022-09-15	885	PITNEY WORKS		154,70 \$
202200573 (I)	8111		2022-09-15	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES		101,76 \$
202200574 (I)			2022-09-15	1360	ADN COMMUNICATION		0,29 \$
202200587 (I)			2022-09-15	28	hydro		461,55 \$
202200575 (I)			2022-09-16	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 \$
202200579 (I)			2022-09-28	28	hydro		97,18 \$
202200582 (I)			2022-09-28	28	hydro		287,89 \$
202200584 (I)			2022-09-28	28	hydro		562,84 \$
202200586 (I)			2022-09-28	28	hydro		186,62 \$
202200588 (I)			2022-09-30	28	hydro		30,44 \$
202200591 (I)			2022-09-30	34	JOURNAL ACTUALITÉS -		228,80 \$
202200615 (I)	8112		2022-09-30	1105	LIVRA-VITE		413,91 \$
202200636 (I)			2022-09-30	60	PIECES D'AUTO BILODEAU		319,38 \$
202200641 (I)	8113		2022-09-30	1472	TRANSPORT MICHEL		1 635,61 \$
202200677 (I)			2022-09-30	1466	Constructions NTX Inc		1 232,99 \$
202200678 (I)			2022-09-30	947	ROLLAND CAMIRÉ		2 176,30 \$
202200679 (I)			2022-09-30	811	LES CAMIONS INTER ESTRIE		1 363,15 \$
202200680 (I)			2022-09-30	789	ÉNERGIE SONIC INC.		1 526,75 \$
202200681 (I)			2022-09-30	887	EXCAVATION MICHEL		6 418,09 \$
202200682 (I)			2022-09-30	94	GABRIEL COUTURE ET FILS		8 250,16 \$
202200683 (I)			2022-09-30	1475	Global Industrial Canada		7 855,10 \$
202200684 (I)			2022-09-30	1286	GILLES MAURICE		1 885,44 \$
202200685 (I)			2022-09-30	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		405,24 \$
202200686 (I)			2022-09-30	35	LOCATION WINDSOR INC.		707,85 \$
202200687 (I)			2022-09-30	30	MARTINEAU		374,82 \$
202200688 (I)			2022-09-30	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL		114,34 \$
202200689 (I)			2022-09-30	1440	Outils Pierre Berger de l'Estrie		1 183,09 \$
202200690 (I)			2022-09-30	60	PIECES D'AUTO BILODEAU		173,85 \$
202200691 (I)			2022-09-30	140	RESSORTS CHARLAND		4 323,24 \$
202200692 (I)			2022-09-30	876	SINTO INC.		216,10 \$
202200693 (I)			2022-09-30	1467	Tôle Vigneault inc.		6 282,96 \$
202200698 (I)	8114		2022-09-30	1474	9247-8296 Québec Inc.		20 136,73 \$
202200699 (I)	8115		2022-09-30	1470	Centre d'inspection & Ici Pneu		204,66 \$
202200700 (I)			2022-09-30	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.		127,06 \$
202200701 (I)			2022-09-30	1206	LES ÉQUIPEMENTS RM		101,45 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000

84 533,11 \$

Total des chèques

38 684,11 \$

Total des dépôts direct

45 849,00 \$

84 533,11 \$

Total des paies émises

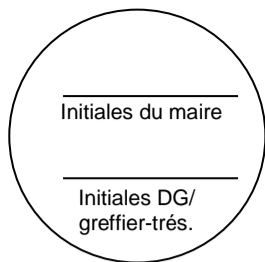
(du 2022-09-07 au 2022-10-03)

Dépôt direct et chèque

Dépôt direct: 16 187,27 \$

Chèque: 0,00 \$

Total: 16 187,27 \$



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- Il a participé au Congrès de la FQM. Ayant participé à plusieurs ateliers, il ramène à la municipalité l'importance de bien documenter Info Excavation. Ce point sera à vérifier pour la prochaine année.
- Il a participé à l'inauguration des nouveaux locaux de la Maison de la Famille.
- Plusieurs travaux sont réalisés dans les parcs dont les nouvelles bases pour les tables au parc Floral, les bases pour le jeu de basketball et la base de l'abri des joueurs au parc du rang 10 ainsi que pour la nouvelle génératrice au garage.
- Mardi le plancher du surpresseur et la base du mur du garage seront coulés.

b) Travaux publics et hygiène du milieu pas de sujet

c) Régie des incendies : le conseiller Philippe Verly mentionne qu'une rencontre aura lieu la semaine prochaine.

d) Loisirs, culture, familles et aînés : pas de sujet

e) Dossier environnement : pas de sujet

f) Trans-Appel : le conseiller Gilles Perron mentionne qu'une réunion aura lieu mercredi.

g) Urbanisme : pas de sujet

2022-10-04

7. FORMATION DU COMITÉ POUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET COMPOSITION DU COMITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Joli est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

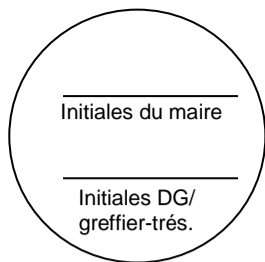
CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Val-Joli doit constituer un tel comité;

En conséquence :



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la municipalité de Val-Joli :

- La direction générale, de qui relèvera le comité et qui est également la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
- La greffière-trésorière adjointe
- L'inspecteur en bâtiment et environnement.

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Val-Joli dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Val-Joli de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

2022-10-05

8. RÉOLUTION PROGRAMMATION NO 5 TECQ 2019-2023

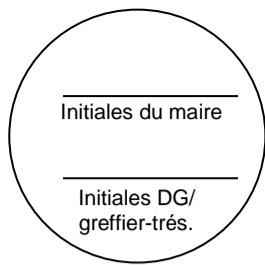
Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2022-10-06

9. RÉSOLUTION POUR MANDAT À L'ARCHIVISTE POUR 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite maintenir une ressource pour la gestion de ses archives;

CONSIDÉRANT QUE la firme H.B. archiviste, représentée par M. Michel Hamel, agit présentement à titre de ressource pour la gestion des archives de la municipalité et a déposé une offre de service pour la gestion des archives;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de service de H. B Archiviste au montant de 1283.86\$ plus taxes pour une période de 4 jours pour la gestion des archives en 2023.

2022-10-07

10. RÉSOLUTION POUR MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR 2023 ET 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite ajuster la rémunération de ses employés pour l'année 2023 en raison de la hausse imprévisible du coût de la vie;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement de rémunération est de 0.86\$/heure pour chacun des postes prévus à l'annexe B de la politique de gestion des ressources humaines pour l'année 2023 avant l'indexation prévue selon les échelons;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement sera effectif à compter de l'année 2023 et affectera également l'année 2024 de l'annexe B;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE modifier l'annexe B de la politique de gestion des ressources humaines pour 2023 et 2024.

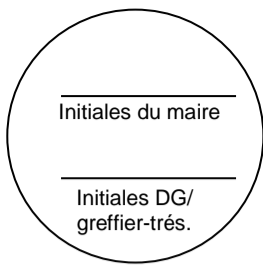
2022-10-08

11. RÉSOLUTION POUR MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR 2023 ET 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli ajuste la rémunération de son personnel pour l'année 2023 en raison de la hausse imprévisible du coût de la vie et modifie en conséquence le contrat de travail de la directrice générale pour les années 2023 et 2024;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les modifications au contrat de travail de la direction générale.

D'autoriser le maire à signer le contrat de travail 2022-2024 modifié de la direction générale.

2022-10-09

12. RÉSOLUTION POUR PARTICIPATION AU CAHIER SPÉCIAL DE LA MAISON DE LA FAMILLE DANS L'ÉTINCELLE

CONSIDÉRANT QUE le journal L'Étincelle produit un cahier spécial pour souligner les services de l'organisme La Maison de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la municipalité de Val-Joli bénéficient des services de La Maison de la Famille;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE participer au cahier spécial sur La Maison de la Famille pour un montant de 99\$ plus taxes selon la formule proposée.

2022-10-10

13. RÉSOLUTION POUR PARTICIPATION AU BOTTIN 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le journal L'Étincelle produit un bottin téléphonique;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE participer au cahier bottin téléphonique 2022-2023 au montant de 140\$ plus taxes.

2022-10-11

14. RÉSOLUTION POUR FORMATION ABC DES SOLS CONTAMINÉS DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec a produit une formation intitulée l'ABC des sols contaminés sous forme de webinaire enregistré;

CONSIDÉRANT QUE le sujet est d'intérêt pour la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

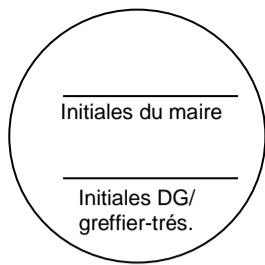
D'autoriser la participation du personnel à la formation l'ABC des sols contaminés au coût de 125\$ plus taxes.

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2022-10-12

15. RÉSOLUTION POUR DES TRAVAUX DE SCHELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite réaliser des travaux de scellement de fissures sur son territoire pour environ 2000 mètres linéaires sur les rues Laporte et Rouillard;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder un budget de 4000\$ pour la réalisation des travaux de scellement de fissures.

2021-10-13

16 RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'ENSEIGNES POUR TRAVERSES DE VÉHICULES HORS ROUTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli doit s'assurer de la conformité de la signalisation des traverses de véhicules hors route sur le 11^e rang;

Considérant les soumissions reçues :

Compagnie	Prix matériel	Livraison (estimé)	Total avant taxes
Spectralite/Signoplus	1104.58	175.00	1279.58\$
Goliax/Signalisation de l'Estrie	1280.84	232.00	1512.84\$

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE procéder à l'achat de la signalisation auprès de Spectralite/Signoplus pour un montant de 1279.58\$ plus taxes

2021-10-14

17 RÉSOLUTION POUR FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli doit faire l'achat de sel de déglacage pour l'entretien de son réseau routier;

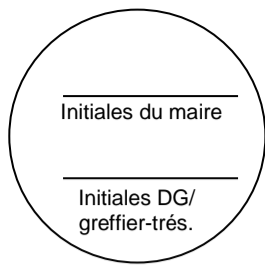
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Compagnie	Prix tm/livrée	Prix avant taxes tm/livrée pour 80 tm	Taxes incluses Tm/livrée
Sel Frigon	109.90\$	8 792.00\$	10 108.60\$
Sel Warwick	111.00\$	8 880.00\$	10 209.78\$

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'achat auprès de Sel Frigon de 80 tonnes de sel de déglacage au coût de 109.90\$ la tonne métrique livrée pour un montant estimé de 10 108.60\$ taxes incluses.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

2022-10-15

18. RÉSOLUTION POUR TRAVAUX ROUTIERS SUR LES RUES ST-AMANT ET DE BELLEVUE

CONSIDÉRANT QUE le matériel granulaire apposé lors des travaux de rechargement sur les rues St-Amant et de Bellevue ne se compacte pas suffisamment dans les 2 côtes;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser les travaux de correction qui consistent à ajouter de l'asphalte concassée au matériel granulaire en place et le compacter avec un rouleau. Un budget de 6 000\$ est autorisé pour l'achat du matériel, le transport et le compactage.

2022-10-16

19. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CERTIFICAT D'ACCEPTATION PROVISOIRE ET LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET PAVAGE D'UNE PARTIE DU 9^E RANG ET DE LA GRANDE LIGNE

CONSIDÉRANT a recommandation de paiement du service d'ingénierie de la FQM pour le décompte progressif no 1 de la compagnie Sintra pour les travaux de réfection et pavage d'une partie du 9^e rang et de la Grande Ligne;

CONSIDÉRANT QUE la visite de chantier pour l'acceptation provisoire a été effectuée le 19 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a manifesté son intention de réclamer un montant aux points 2.19 et 2.20 du bordereau cumulatif soumis à la demande de paiement dans un courriel adressé au responsable de la surveillance de chantier et à la municipalité de Val-Joli en copie conforme;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la signature du certificat d'acceptation provisoire par la directrice générale;

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 1 au montant de 398 769.93\$ taxes incluses;

DE refuser le paiement des items 2.19 et 2.20 du bordereau cumulatif soumis par Sintra dans le courriel du 3 octobre 2022;

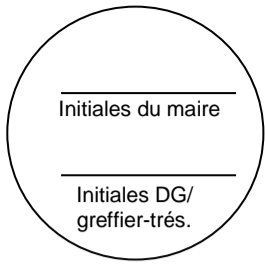
DE déboursier la part municipale à même le surplus réservé soit 50% du décompte no 1.

DE déboursier la part du Ministère à même l'emprunt temporaire autorisé.

2022-10-17

20. RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE TRAVAUX MITOYENS SUR LE 9^E RANG

CONSIDÉRANT QUE le 9^e rang nécessite du rechargement sur une partie du tronçon partant du chemin Laplante vers le chemin Goshen;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE l'estimé des travaux s'élève à environ 50 000\$

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un chemin mitoyen avec la municipalité de St-Claude;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a la responsabilité de cette portion de route;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de travaux majeurs et que la municipalité souhaite demander à la municipalité de St-Claude de participer aux travaux;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander à la municipalité de St-Claude si elle souhaite participer aux travaux de réfection du 9^e rang touchant une partie du tronçon entre le chemin Laplante vers le chemin Goshen pour l'année 2023.

SANTÉ ET BIEN-ETRE

HYGIENE DU MILIEU

2022-10-18

21. RÉOLUTION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli doit octroyer un contrat pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Hameaux a proposé une entente pour ce service

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938, alinéa 2 du Code Municipal, la municipalité peut conclure une entente avec un organisme public;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE conclure une entente avec la Régie des Hameaux pour le contrat de collecte et transport de la municipalité de Val-Joli pour l'année 2023 selon les conditions négociées;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relatif à cette entente.

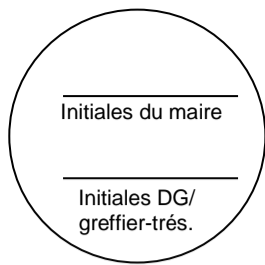
2022-10-19

22. RÉOLUTION POUR NON-CONFORMITÉ À L'INSTALLATION SEPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait parvenir de nombreuses correspondances aux propriétaires du matricule 9045-44-9763 concernant la non-conformité de leur installation septique depuis 2017;

CONSIDÉRANT QU'en 2017 le conseil municipal avait consenti un sursis d'un an pour la réalisation des travaux pour accommoder les propriétaires et leur laisser le temps de réaliser les démarches nécessaires à leur situation;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires n'ont pas donné suite ni réalisé les travaux dans les délais demandés;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal avait fait parvenir aux propriétaires un avis final exigeant la présentation d'une demande de permis d'installation septique complète ou la preuve de la conformité de l'installation septique en place avant le 1^{er} septembre 2022 et qu'en cas de défaut un avis d'infraction serait délivré;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du matricule 9045-44-9763 ont fait parvenir une correspondance à la municipalité pour expliquer le délai de réalisation des travaux de leur installation septique dont un délai pour la réalisation de l'étude de caractérisation du terrain afin de déterminer le type d'installation septique à installer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que les démarches pour l'obtention d'un permis de construction auraient pu être réalisées à temps;

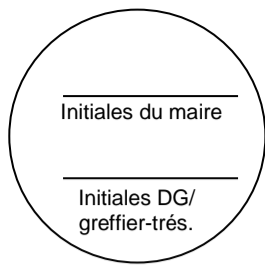
Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'exiger la réalisation des travaux avant le 31 octobre 2022 à défaut de quoi la municipalité fera parvenir un avis d'infraction au montant de 3000\$ pour non-conformité au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r22 aux propriétaires de l'immeuble.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2022

- Émission de permis
- Dossier général demande de permis, demande d'informations/ information lotissement droit acquis
- Test d'eau
 - Test de plomb pour les bâtiments municipaux
- Inspection pour avis d'infractions
- Suivi de dossier infraction,
- Avis d'infractions envoyées pour :
 - Contrat d'entretien des installations septique :
 - 5 avis envoyés (MAJ 30 septembre 2022)
 - 3 contrats renouvelés
 - 1 en cours
 - 1 sans réponse
- Installations septiques absentes
 - 2 avis envoyés
- Bâtiment non conforme sans permis
 - Avis de démolition envoyé
 - Discussion avec le propriétaire : projet de construction d'une résidence à l'été 2023 et conversion du bâtiment non-conforme en bâtiment accessoire
- Rencontre du CCU le 11 août 2022
- Dossier de dérogation mineure
- Demande d'appui à la CPTAQ
 - 2 demandes pour aliénation de lots
- Une demande pour alinéation et utilisation autre qu'agricole
- Demande de modification réglementaire
- 3 demandes incomplète



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

Août

Permis août	Permis construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2021	5	19	1099995	0	0
2022	1 (0 nouvelle)	2	50000	1	0

Septembre

Permis septembre	Permis construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2021	0	6	13 800	0	0
2022	4 (0 nouvelle)	5	294 444	0	0

2022-10-20

24 RÉOLUTION FORMATION À L'INSPECTEUR OFFERTE PAR LA COMBEQ : LES MYSTÈRES DU LOTISSEMENT ET DES AVIS DE MOTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité favorise l'acquisition de compétences en pour le personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur souhaite participer à une formation offerte par la COMBEQ concernant le lotissement et les avis de motion;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'inscription de l'inspecteur en bâtiment et environnement à la formation Les mystères du lotissement et des avis de motion offerte par la COMBEQ au prix de 304.85\$ plus taxes.

LOISIRS ET CULTURE

2022-10-21

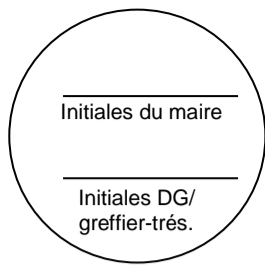
25. RÉOLUTION POUR ASPHALTAGE DE SENTIERS AU PARC FLORAL DANS LE CADRE DU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli réalise des travaux au parc Floral dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la réalisation de sentiers et des accès aux structures en asphalte

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

Fournisseur	Prix à la tonne métrique avant taxes	Prix pour 250 m2 avant taxes	Prix pour 250 m2 tx incluses
Pavage David Leblond	440.00\$	13 200.00\$	15 176.70\$
Pavage Préfontaine	282.00\$	8 460.00\$	9 726.89\$

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de pavage de sentiers au parc Floral à Pavage Préfontaine. Le prix final sera payé à la tonne métrique posée pour un estimé de 250 m2 pour un montant de 9 726.89\$ taxes incluses.

2022-10-22

26 RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION 2022-09-12 POUR L'ACHAT D'UNE BALANÇOIRE

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) prévoit l'ajout de mobilier urbain et adapté dont l'achat d'une balançoire avec accessibilité pour fauteur roulant;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée a été révisée à la hausse par le fournisseur, augmentant le prix de près de 2000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'achètera pas une balançoire avec accès handicapé pour le moment en raison du prix non budgété au projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'achat d'une balançoire identique à celle déjà en place au parc Floral;

CONSIDÉRANT QUE les achats doivent être complétés avant le 31 mars 2023;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'achat d'une balançoire au Costco au prix de 1 333.70\$ taxes incluses

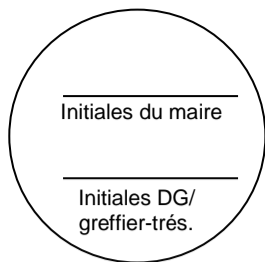
2022-10-23

27 CAMPAGNE ANNUELLE LES AMIS DES JEUX DU QUÉBEC ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil Sport Loisirs Estrie a fait parvenir une demande pour la campagne annuelle de financement des Jeux du Québec

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE participer à la campagne annuelle au niveau Bronze pour une contribution de 100\$ pour Les Amis des Jeux du Québec Estrie.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire 3 octobre 2022

28 AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2022-10-24

A) RÉSOLUTION AUTORISANT L'ÉMISSION DU CONSENTEMENT MUNICIPAL POUR LE PROJET C028-VAL-JOLI (1424) EXTENSION DEMANDÉ PAR COOPTEL

CONSIDÉRANT QUE la demande de consentement municipal pour le projet C028-VAL-JOLI (1424) EXTENSION demandé par Cooptel pour l'installation de câble de Fibre optique sur toron Bell existant

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de consentement pour le projet C028-VAL-JOLI (1424) EXTENSION demandé par Cooptel pour l'installation de câble de Fibre optique sur toron Bell existant

29. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions

30. CORRESPONDANCE

- a. Remerciement Conseil Sport Loisirs pour Finale des Jeux du Québec.
- b. MMQ rapport d'inspection

2022-10-25

31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20h31 Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire